

Aides auditives remboursées à 100 % : le SDA soutient une réforme historique pour les personnes malentendantes

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les 95 % de la population disposant d'un contrat de complémentaire santé « responsable », peuvent bénéficier d'un équipement auditif « 100 % santé » entièrement remboursé par l'Assurance maladie et les complémentaires, et cela auprès de tous les audioprothésistes de France.

Il est aujourd'hui incontestable que l'accès aux appareils auditifs est un facteur clé de maintien en emploi pour les actifs, de « bien vieillir » et de prévention de la perte d'autonomie pour les plus âgés. C'est pourquoi le Syndicat des audioprothésistes (SDA) soutient une réforme historique pour l'accès aux soins de toutes les personnes malentendantes de notre pays.

Le SDA appelle l'ensemble des audioprothésistes à soutenir la réforme « 100 % santé » en l'expliquant à tous les patients et en leur présentant systématiquement un devis¹ comprenant une offre « 100 % santé », y compris lorsqu'une solution haut de gamme est envisagée.

La profession s'est en effet engagée auprès des pouvoirs publics à ce que le panier « 100 % santé » représente au moins 20 % des équipements délivrés.

Fait inédit depuis sa création en 1979, le Congrès des audioprothésistes n'a pas pu se tenir en 2020 pour des raisons évidentes liées à la pandémie. Les premiers vaccins ayant commencé à être administrés, on peut espérer qu'il s'agit là du début de la fin de cette crise et d'un retour à une vie plus normale.

Alors que toute la profession a hâte de se rencontrer à nouveau, nous sommes heureux de vous annoncer que **la 42^{ème} édition du Congrès des audioprothésistes se tiendra les 28 et 29 mai 2021 prochains au Palais des Congrès de Paris.**

En 2021, année d'une réforme historique pour les malentendants et la profession, un congrès historique vous attend, avec une actualité qui n'aura jamais été aussi dense et un grand bonheur de pouvoir tous nous retrouver enfin !

Nous vous donnons donc rendez-vous les 28 et 29 mai 2021 au Palais des Congrès de Paris pour un **Congrès spécial « réforme du 100 % santé »** au cours duquel la profession pourra échanger entre elle et aussi avec **les représentants des associations de patients, des médecins ORL et généralistes, des Pouvoirs publics, de l'Assurance maladie, des assureurs santé...**

¹ En application de l'arrêté du 29 août 2019, les modèles des devis devant être remis aux assurés étaient valables jusqu'au 31 décembre 2020. Il a été décidé une prorogation de la validité de ces modèles de devis jusqu'au 31 décembre 2021.

Cf. arrêté publié au Journal officiel du 27.12.2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042742152>

À propos du SDA (ex-UNSAF)

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioprotesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr